

édit'0 Les éditions oléronaises
Concours de nouvelles littéraires 2012 /2013
« Itinérance »

Règlement

Art.1 : Dans le cadre du salon du livre CITA'LIVRES organisé sur la commune du Château d'Oléron, l'association «Edit'0 Les éditions oléronaises» coorganisatrice du salon, propose un concours de nouvelles spécial à cet évènement.

Pour cette année 2012, le thème en sera :

« Itinérance »

Ce concours est organisé du **28 avril au 24 novembre 2012**.

Art. 2 : Ce concours est ouvert à tous les auteurs francophones résidant en France ou à l'étranger. Les œuvres soumises à l'appréciation du Jury, peuvent avoir fait l'objet d'autres parutions ou éditions, avoir été primées lors d'autres concours.

Art. 3 : Les concurrents s'engagent à garantir l'originalité des œuvres qu'ils présentent à défaut de quoi, tout plagiat reconnu serait éliminatoire.

Art. 4 : Les membres du jury ainsi que les membres composant le Conseil d'administration de l'association ne peuvent concourir à ce prix littéraire.

Art. 5 : Ne pourront concourir que des manuscrits en langue française répondant au thème choisi : «*Itinérance*» dans son interprétation littéraire (selon Wiktionnaire : déplacement, fait de se déplacer ou au Québec, fait d'être à la rue, d'être sans domicile) et que l'on pourrait traduire par la périphrase : « **Partir, toujours... se perdre, quelquefois... arriver, jamais.** »

Art. 6 : Tout propos raciste, xénophobe ou diffamatoire entraînera l'élimination du texte.

Art. 7 : Les nouvelles proposées ne pourront pas dépasser 10 pages ou 15 000 signes. Les textes seront présentés sur format A4 (21 x 29, 7) police ARIAL en corps 12, interlignage 1,5 de préférence.

Art. 8 : Chaque auteur pourra concourir sur **un ou plusieurs textes**, sous son nom patronymique ou son nom d'auteur.

Art. 9 : Les textes proposés, afin d'être confiés pour lecture et appréciation du Jury, ne devront comporter aucun nom, ni aucun signe de reconnaissance (chiffre, abréviation, signe, symbole ...).

Art. 10 : Les textes ainsi présentés, seront envoyés en **5 exemplaires, paginés, agrafés**, accompagnés du bulletin d'inscription (1) portant lui, le nom patronymique, l'éventuel nom d'auteur et l'adresse postale.

Une enveloppe timbrée aux coordonnées de l'auteur sera jointe par les personnes ne disposant pas d'adresse mail.

Adresse d'envoi ; « **EDIT'O les éditions oléronaises** » **29 rue Alsace Lorraine – 17480 LE CHATEAU D'OLERON**

Art. 11 : La date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) est fixée au **24 novembre 2012**.

Art. 12 : Tous les manuscrits seront détruits à l'issue du concours.

Art. 13 : La participation financière à ce concours est de **5 €** par manuscrit. Le versement envoyé avec le dossier d'inscription se fera sous forme de chèque bancaire, postal ou mandat international libellé à l'ordre de « *les éditions oléronaises* ».

LE PALMARES

Art. 14 : Le palmarès de ce concours sera annoncé **le samedi 9 mars 2013** sur le site Internet d'EDIT'O : <http://editoleron.unblog.fr/> , puis par courriel ou courrier postal à l'ensemble des concurrents, au cours de la semaine suivante.

Art. 15 : Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du présent règlement.

Art. 16 : La volonté de l'association « EDIT'O » étant de promouvoir la création littéraire par le biais de publications, elle consacrera ses moyens à l'édition d'un recueil.

Les meilleures nouvelles sélectionnées par le jury (entre 7 et 12 selon le nombre d'inscriptions) feront donc l'objet d'une publication. L'ouvrage comportera en outre une brève présentation des auteurs sélectionnés ainsi que la liste complète des participants à ce concours.

Art 17 : Les auteurs des trois textes arrivés en tête du classement seront destinataires de 3 exemplaires de ce livre, les autres auteurs édités, d'un exemplaire.

Art.18 : Tous les auteurs peuvent passer commande du recueil à paraître au prix de **7 euros**, frais d'envoi compris.

Art. 19 : Aucun droit d'auteur n'est versé dans le cadre de ce concours, les auteurs conservent l'entière propriété de leur œuvre et toute liberté d'en disposer.

Art. 20 : Les lauréats seront invités à participer à une cérémonie de remise des prix en avril 2013, dans le cadre du salon CITA' Livres organisé sur la commune du Château d'Oléron (17).

RESERVES (à lire attentivement)

Art. 21 : Ce palmarès ne pourra être déclaré qu'à la condition expresse d'un nombre suffisant de participants à ce concours. Si pour raison d'une faible participation, jugée comme telle par le jury, ce concours devait être annulé, les sommes perçues correspondant aux frais d'inscriptions seront remboursées au lendemain de la date de clôture des inscriptions.

Art. 22 : Du moment où le présent règlement aura été respecté par les organisateurs, aucune réclamation ne sera acceptée.

(1) Le bulletin d'inscription type peut être recopié ou imprimé sur le site web de l'association : <http://editoleron.unblog.fr/> ou demandé par mail : editoleron@orange.fr , courrier ou téléphone : **05 46 75 76 50**.